

Conseil communal du 26 février 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

I. CONSEIL CONJOINT VILLE – CPAS

Point 1. Rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer

Réunis en séance communes, le conseil communal et le conseil du CPAS de la Ville de Soignies ont adopté ce mardi 26 février un rapport relatif aux synergies existantes et à développer entre l'administration communale et le CPAS.

Pour l'avenir, ils s'engagent à poursuivre et intensifier ces synergies non seulement pour renforcer les économies d'échelle, mais aussi pour améliorer encore la bonne gouvernance et garantir un dialogue permanent entre les structures communales, dans l'intérêt de l'ensemble des habitants.

Le rapport approuvé ce jour présente un état des lieux des collaborations existantes entre les services communaux et le CPAS. On retrouve principalement :

- le pôle social, service transversal Ville-CPAS ;
- le pôle énergie-logement ;
- les marchés publics conjoints ;
- la politique de réinsertion et de formation (via les Art.60) ;
- la cuisine du CPAS ;
- le SIPPT.

On soulignera quelques chiffres qui démontrent concrètement l'utilité de cette collaboration pour les habitants de Soignies :

- à travers le service d'aide aux familles et aux aînés, le pôle social distribue des repas à domicile et vient en aide à environ 175 familles en moyenne ;
- 1.500 ménages bénéficient d'une réduction de la taxe immondice via le guichet social ;
- l'Agence Immobilière Sociale (AIS) loue plus de 250 logements à loyer modéré, dont 113 sur l'entité de Soignies ;
- plus de 500 habitants disposent d'un compteur à budget, rechargeable auprès du pôle énergie-logement ;
- plus de 1.300 familles ont bénéficié de tarifs énergétiques réduits grâce à l'achat groupé initié par le pôle énergie-logement ;

- une dizaine de marchés publics conjoints sont réalisés chaque année, permettant aux services communaux de réaliser des économies conséquentes ;
- des centaines d'élèves mangent chaque jour un repas chaud préparé par la cuisine du CPAS ;
- etc.

La Bourgmestre, Fabienne WINCKEL, et le Président du CPAS, Hubert DUBOIS, se réjouissent de ces collaborations étroites, qui doivent encore être renforcées dans l'avenir.

Point 2. Projection de la politique sociale locale

Réunis en séance communes, le conseil communal et le conseil du CPAS de la Ville de Soignies ont pris connaissance du « vade-mecum » du CPAS, qui présente de manière détaillée l'ensemble des services réalisés par le CPAS et la vision du personnel quant à l'évolution de ces services.

II. CONSEIL COMMUNAL VILLE

Point 1. Approbation PV

Point 2. Fiscalité communale – Règlement-taxe sur la délivrance de documents administratifs – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 26 février une réduction de la taxe communale sur la carte d'identité pour les jeunes de 12 à 18 ans. Toutes les autres taxes sur la délivrance de documents administratifs restent inchangées.

Au total, en comptant les frais de fabrication (incompressibles), la carte d'identité passera de 40€ à 20€ pour les 12-18 ans. Cette diminution se justifie par le fait que la carte d'identité n'est valable que 6 ans à cet âge, alors qu'elle reste valable 10 ans pour les plus de 18 ans.

Voici dès lors les tarifs pour la carte d'identité :

	Taxe Ville	Coût de fabrication	Coût total	Validité
Kid's ID (< 12 ans)	0€	6,40€	6,40€	3 ans
12-18 ans	24€ → 4€	16€	40€ → 20€	6 ans
> 18 ans	24 €	16€	40€	10 ans / 30 ans

Point 3. Fiscalité communale – Règlement-taxe sur les mâts d'éoliennes destinées à la production d'électricité – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé l'instauration d'une taxe communale sur les éoliennes de plus de 1MW. Cette taxe s'élèvera de 12.500€ à 17.500€ par mât, en fonction de la puissance de l'éolienne.

Puissance éolienne	Taxe ville
< 1 MW	0€
1 – 2,5 MW	12.500€
2,5 – 5 MW	15.000€
> 5 MW	17.500€

Comme la plupart des communes où des éoliennes sont installées, la Ville de Soignies instaure cette taxe dans une logique de faire contribuer les gros producteurs d'électricité à la solidarité communale. En effet, même si elle partage l'objectif d'augmenter la production d'énergie renouvelable, la Ville de Soignies est néanmoins impactée par l'installation de ces éoliennes sur le plan du paysage, de la faune et la flore. Il est dès lors normal qu'une partie des recettes tirées de l'exploitation de ces éoliennes profite à la collectivité locale.

A Soignies, les éoliennes installées ont une puissance de 2MW et seront donc taxées à hauteur de 12.500€.

Point 4. Fiscalité communale – Règlement-taxe sur les piscines privées – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé l'instauration d'une taxe communale sur les piscines privées situées sur le territoire de la commune. Cette taxe s'élèvera à 200€ par an et par piscine.

Sont exonérées de la taxe, les piscines :

- inférieures à 10m² ;
- en kit ou démontables ;
- naturelles, écologiques (sans chlore).

Même à des concentrations faibles, le chlore provoque des dommages à la fois sur l'environnement, sur la faune et la flore. L'établissement de cette taxe vise donc à compenser les dommages pour la collectivité et à réinjecter ce budget dans une politique de développement durable.

Selon la circulaire de la Région wallonne, cette taxe peut aller jusqu'à 500€. La Ville de Soignies a opté pour une taxe raisonnable.

Point 5. Budget communal 2019 – Octroi de subsides aux sociétés – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé l'octroi d'une série de subsides à des asbl, associations et structures locales pour un montant total de 521.000€.

Ces subsides sont, pour la plupart, récurrents et sont de trois ordres :

- **moins de 1.250€** : à des structures telles que des associations locales ou régionales d'éleveurs, Be Alert, le cortège historique de la Saint-Martin, etc.
- **entre 1.250 et 25.000€** : à la CUC, la FRCE, le Comité communal des Fêtes, le taxi social, l'Agence Immobilière Sociale, les associations patriotiques, etc.
- **plus de 25.000€** : aux clubs sportifs ou encore à des structures communales telles que l'ADL, l'Office du Tourisme, le Centre culturel, etc.

En fonction du montant octroyé, une série de justificatifs de plus en plus précis sont exigés en contrepartie.

Point 6. Budget 2019 – Zone de police de la Haute Senne – Contribution de la Ville de Soignies – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a arrêté le montant de sa contribution dans le budget de la Zone de police pour 2019 au montant de 2.826.236€. Ce budget représente une augmentation de 2% par rapport à 2018.

Le montant global du budget de la Zone de police pris en charge par les 4 communes qui la composent (Braine-le-Comte, Ecaussines, Le Roeulx, Soignies) est de 6.842.772€.

Point 7. Budget 2019 – Zone de Secours Hainaut Centre – Contribution de la Ville de Soignies – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a arrêté le montant de sa contribution dans le budget de la Zone de secours pour 2019 au montant de 1.209.442€.

Comme décidé en Conseil de Zone en accord avec tous les Bourgmestres, ce budget représente une augmentation de 10% par rapport à 2018.

Point 8. Budget 2019 de la Régie foncière – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a arrêté le Budget 2019 de la Régie foncière. Ce budget est à l'équilibre et ne présente pas de difficulté.

	Ordinaire
<u>Trésorerie au 01/01/2019</u>	28.518 €
RECETTES	641.231 €
DEPENSES	62.965 €
<u>Solde de trésorerie</u>	
POSITIF au 31/12/2019	606.784 €

Points 9 à 18. Fabriques d'églises – Budget 2019 – Approbation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé les budgets 2019 de toutes les fabriques d'églises situées sur son territoire. Ces budgets sont à l'équilibre et ne présentent pas de difficulté.

Fabriques Eglises	Recettes	Dépenses
Saint-Vierge (Chée-NDL)	20.269 €	20.269 €
Notre Dame (Casteau)	37.380 €	37.380 €
Saint-Vincent (Soignies)	190.681 €	190.681 €
Saint-Martin (Naast)	38.183 €	38.183 €
Sainte-Radegonde (Louvignies)	28.886 €	28.886 €
Immaculée Conception (Soignies)	12.304 €	12.304 €
Saint-Pierre (Thieusies)	18.730 €	18.730 €
Sacré Cœur (Neufvilles)	18.897 €	18.897 €
Saint-Martin (Horrues)	36.895 €	36.895 €
Saint-Nicolas (Neufvilles)	24.946 €	24.946 €

Point 19. CPAS – Tutelle administrative – Budgets ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2019 – Approbation – Vote

Dans le cadre de la tutelle administrative qu'il exerce sur le CPAS, le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé le budget 2019 du CPAS. Ce budget est à l'équilibre et ne présente pas de difficulté, toutes les pièces annexes ayant été fournies.

	Recettes	Dépenses
Budget ordinaire 2019	25.354.671 €	25.354.671 €
Budget extraordinaire 2019	159.750 €	159.750 €

Point 20. Budgets 2019 Ville et Régie foncière – Troisième 'douzième provisoire' – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a autorisé pour la troisième et dernière fois le recours aux « douzièmes provisoires » par la Ville et la Régie foncière avant l'adoption du budget 2019.

Pour rappel, le mécanisme des « douzièmes provisoires » consiste à recourir à des crédits provisoires pour couvrir les dépenses indispensables au bon fonctionnement des services communaux tant que le budget annuel n'est pas adopté.

Point 21. Budgets ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2019 – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 26 février le budget 2019 de la Ville. Ce budget est positif, avec un boni à l'exercice propre de 369.400 € et un boni cumulé de 4.195.524 €. Le Collège entend poursuivre une gestion saine et rigoureuse des finances publiques, tout en investissant dans des projets concrets au bénéfice des habitants.

Pour les recettes : 33.681.000 €

Tant les additionnels à l'IPP (8%) qu'au précompte immobilier (2.600) restent **inchangés**. La taxe communale aux immondices (125 à 164€ en fonction de la

taille du ménage) reste, elle aussi, identique, avec toujours l'octroi de sacs poubelles gratuits pour les ménages et les professions libérales.

Pour les dépenses : 33.312.000 €

On notera principalement les éléments suivants :

- Une **diminution importante des dépenses de fonctionnement** (- 362.000 € soit - 6,24 %) grâce à des postes qui connaissent une baisse importante (éclairage public moins cher grâce au LED, résiliation de certains contrats, baisse de la facture énergétique pour les bâtiments, etc.), tout en maintenant le soutien aux commerces locaux (**80.000 €** par le biais des services des Affaires économiques et de l'A.D.L).
- Au niveau du **personnel** : la masse salariale est maintenue. La politique de nominations statutaires « 1 départ = 1 remplacement » restera d'application. Par ailleurs, des études seront commandées pour évaluer des mesures telles que la mise en place d'un deuxième pilier de pension pour les contractuels ou l'octroi de chèques repas.
- Des **investissements** à hauteur de **7,5 millions €**, dont
 - **21%** seront subsidiés ;
 - **37%** seront pris en charge sur fonds propres ;
 - **42%** seront financés par emprunt.

Parmi les projets prévus en 2019, on retrouve notamment :

- Des travaux de voiries, égouttage et propreté publique (Place J. Wauters, rue de la Saisinne, rue du Cul du Sac, Chemin Bodinet, etc.) : **2,5 millions €**
- Le développement d'une mobilité aisée, douce et sécurisée (dont des aménagements cyclables, élargissements des trottoirs et aménagements de sécurité et la mise à jour du Plan Communal de Mobilité) : **1 million €**
- Des travaux pour les diverses écoles, la sécurisation de leurs abords et l'amélioration de leur visibilité : **821.000 €**
- Consciente des enjeux énergétiques, la Ville soutient le projet POLLEC dans le cadre de la convention des Maires avec un budget annuel de **716.000€** (ex : chaudière bois à l'E.E.P.S.I.S., co-voiturage, île photovoltaïque, etc.)
- Investissements en faveur du sport (terrains multisports, subside rugby, piscine, salle de sports à Naast): **560.000 €**
- Rénovation urbaine et désignation d'un bureau d'étude pour la rénovation des places Millénaire et Grand Place : **140.000€**

- Installation d'une nouvelle plaine de jeux à Neufvilles : **39.000 €**
- On pointera par ailleurs :
 - Une augmentation récurrente du soutien aux organisations jeunesse à hauteur de **25.000 €** / an (camps, matériels).
 - Le soutien aux clubs sportifs : **80.000 €** (maintien de la prime annuelle pour les clubs sportifs).
 - La dotation à la Zone de secours : **1.209.442 €** (+ 110.667€).
 - La dotation à la Zone de police : **2.826.236 €** (+ 55.417 €).
 - La dotation en faveur du C.P.A.S. : **5.878.851 €** (+ 113.010 €), soit 17 % de l'ensemble du budget de la Ville.
- La **dette** est en diminution de 35.000 €, avec un taux d'intérêt moyen de 2,75 % dont une grande partie des emprunts sont à taux fixe.

Point 22. Hôtel de Ville – Remplacement chaudière et mise en conformité chaufferie – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé le lancement d'un marché public pour le remplacement des chaudières et la mise en conformité de la chaufferie de l'Hôtel de Ville (partie avant).

Le montant estimé de ce marché s'élève à 115.302€ TVA. Le marché sera lancé par procédure négociée sans publicité préalable.

Point 23. Ecole de Neufvilles – Rénovation du bâtiment arrière – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé le lancement d'un marché public pour la rénovation du bâtiment arrière de l'école de Neufvilles (gros œuvre, toiture, menuiseries, électricité, sanitaire, chauffage). Deux nouvelles classes seront créées grâce à cette rénovation.

Le montant estimé de ce marché s'élève à 361.880€ TVA. Le marché sera lancé par procédure ouverte. Les travaux devraient débuter en juin et se dérouler pendant les vacances d'été.

Points 24 à 35. Désignation des représentants Ville au sein des asbl communales – Vote

Points 36 à 42. Règlements d'ordre intérieur des salles de gym et salles polyvalentes – Approbation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé les règlements d'ordre intérieur des salles de gymnastiques et salles polyvalentes communales.

Ces R.O.I. sont créés ou mis à jour à la demande de la Fédération Wallonie Bruxelles, qui souhaite y insérer la « Charte du Mouvement Sportif », dont l'objectif est de renforcer l'éthique dans le sport.

Point 43. Carrières du Hainaut – Modification partielle du plan de secteur en vue de l'extension de la Carrière – Projet – Accord de principe – Vote

Après avoir pris connaissance des résultats de l'enquête publique, le conseil communal de la Ville de Soignies a émis un accord de principe sur le projet de modification partielle du plan de secteur en vue de l'extension des Carrières du Hainaut.

Le plan de secteur modifié comprendra :

- D'une part 3 modifications demandées par les Carrières :
 - quatre zones de dépendances d'extraction (dont la zone où la nouvelle installation de concassage sera installée) ;
 - une zone d'extraction devenant au terme de l'exploitation une zone d'espaces verts ;
 - une zone d'activité économique industrielle ;
- D'autre part 4 modifications prévues en compensations :
 - quatre zones agricoles ;
 - une zone d'espaces verts ;
 - une zone forestière ;
 - une zone de services publics et d'équipements communautaires, sur le plateau de l'ancienne motte (env. 11 hectares).

Suite à cette extension des Carrières, la « route de la Pierre bleue » sera par ailleurs déplacée et une nouvelle voirie contournera le site depuis la rue de Neufvilles (près du bâtiment de la SWDE) pour partir vers le nord et rejoindre la RN57 au Nord.

Pour rappel, les Carrières du Hainaut représentent 470 emplois directs et 2.500 emplois induits par l'activité (fournisseurs, chauffeurs, tailleurs de pierre, etc.).

Point 44. Convention relative au projet d'extension de la SCA Carrières du Hainaut – Voiries d'accès – Cession de la motte du Manant – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé la convention relative au projet d'extension de carrière de la SCA Carrières du Hainaut.

Cette convention prévoit les engagements de la Ville et des Carrières du Hainaut concernant la modification du plan de secteur et le tracé et le financement des nouvelles voiries :

- **Ville de Soignies** : vente du terrain sur lequel passera la route de la pierre bleue (15.325 m²) = 526.567€ (qui seront payés sous forme de financement d'aménagements de la future voirie communale).
- **Carrières du Hainaut** :
 - Financement du déplacement de la voirie communale **route de la pierre bleue** (mêmes caractéristiques + bande cyclo-piétonne)
 - Engagement à rembourser les **fonds FEDER** en cas de réclamation
 - Cession d'une partie de la **motte du Manant** pour l'euro symbolique
- **SPW** : maître d'ouvrage + cofinancement à hauteur de 40%

La durée des travaux est estimée à 12 mois. A la fin du chantier, une petite partie la route de la pierre bleue sera réintégrée dans le patrimoine communal.

Point 45. CCATM – Renouvellement de la composition – Lancement de la procédure – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé le lancement d'un appel public à candidatures en vue de procéder au renouvellement de la CCATM.

Il est en effet important de disposer d'un nombre de candidats suffisants pour être sûr d'avoir toujours le nombre suffisant sur toute la durée de la mandature.

Point 46. Lecture publique – Révision de la réglementation tarifaire – Approbation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé une révision des tarifs de location des livres au sein des bibliothèques publiques. Après 30 ans sans modification, c'est la première fois que les tarifs sont

modifiés ! Les augmentations seront cependant extrêmement minimes, de 5 centimes à 25 centimes d'augmentation maximum.

Cette modification a également pour but de proposer des tarifs plus simples et plus lisibles car les tarifs actuels sont très disparates.

Les nouveaux tarifs seront les suivants à partir du 1^{er} avril :

Location 3 semaines	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Livres jeunesse	0,25€ / 0,40€	0,40€
Livres adultes	0,25€ / 0,40€ / 0,45€ / 0,75€	0,50 €
Livres audio / multimédias	1,50 €	1,50 €
Livres pour les écoles	0€ / 0,15€	0,20 €
Cotisation annuelle	2€ (<18 ans) / 4,25€ (>18 ans)	2€ / 5€

Point 47. Réponses aux questions des Conseillers communaux

Point 48. Communications